

Le 14/06/2024

### AVIS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La Ville de Saint-Malo porte une opération d'aménagement sur le secteur de la Houssaye, dans l'objectif de la modification du dossier de création de ZAC. A ce titre, et au regard des articles L123-19 et suivants, et R 123-46-1 du code de l'environnement, une participation du public par voie électronique est rendue obligatoire. Celle-ci se déroulera du 17 juin 2024 à 9h00 au 17 juillet 2024 à 17h inclus.

En application des dispositions des articles L.122-1-V et R.122-7 du code de l'environnement, Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Malo a transmis pour avis, par courrier en date du 8 avril 2024, le projet de modification du dossier de création de la ZAC de la Houssaye, ainsi que l'étude d'impact, à Saint-Malo Agglomération.

Cette collectivité territoriale disposait d'un délai de deux mois pour émettre un avis par délibération de son assemblée délibérante.

Ce délai est expiré, et à cette date, aucun avis n'a été émis par Saint-Malo Agglomération.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
  
**Serge BESSEICHE**